

Gesundheitsförderung Schweiz  
Promotion Santé Suisse  
Promozione Salute Svizzera

Août 2018



# Stratégie 2019-2024

**Impressum****Éditrice**

Promotion Santé Suisse

**Crédit photographique image de couverture**

iStock.com/FatCamera

**Renseignements et informations**

Prof. Dr Thomas Mattig

Promotion Santé Suisse, Wankdorfallee 5, CH-3014 Berne, tél. +41 31 350 04 04,  
office.bern@promotionsante.ch, www.promotionsante.ch

**Numéro de commande**

01.0235.FR 08.2018

**Télécharger le PDF**

[www.promotionsante.ch/publications](http://www.promotionsante.ch/publications)

© Promotion Santé Suisse, août 2018

# Table des matières

<b>1 Introduction</b>	<b>4</b>
<b>2 Bases</b>	<b>5</b>
2.1 Concepts de base	5
2.2 Cadre de référence politique	5
2.3 Principes légaux	6
<b>3 Évaluation de la stratégie 2007-2018</b>	<b>7</b>
3.1 Approches éprouvées	7
3.2 Recommandations d'action issues de l'évaluation	8
<b>4 Conditions cadres stratégiques</b>	<b>9</b>
4.1 Stratégie MNT	9
4.2 Rapport «Santé psychique en Suisse»	9
4.3 Ordonnance sur l'augmentation de la contribution	9
<b>5 Conséquences pour la stratégie 2019-2024</b>	<b>11</b>
<b>6 Objectifs</b>	<b>12</b>
<b>7 Lignes directrices</b>	<b>14</b>
<b>8 Ressources</b>	<b>15</b>
8.1 Utilisation des moyens financiers	15
8.2 Affectation du personnel	16
8.3 Tâches principales	16
<b>9 Annexe: liste des indicateurs</b>	<b>17</b>

# 1 Introduction

Les origines de la Fondation Promotion Santé Suisse remontent aux années 70 et 80, alors qu'une nouvelle conception de la santé s'imposait en médecine sociale et préventive: contrairement à la médecine curative axée sur la «réparation» physique et psychique, l'idée était dorénavant de s'intéresser à la santé des individus en établissant des ponts entre la santé et la maladie et en tenant compte des impacts de leurs conditions de vie (travail, éducation, famille, environnement, alimentation). La santé d'un individu procède ainsi de l'interaction entre facteurs de risque et facteurs de protection. Alors que les facteurs de risque favorisent l'apparition de maladies, les facteurs de protection la freinent. Bien plus encore, les facteurs de protection contribuent sensiblement au sentiment de bien-être.

Depuis cette époque, la prévention, qui vise à éviter les risques liés à la maladie, côtoie la promotion de la santé, qui s'attache à soutenir les comportements favorables à la santé et l'amélioration de conditions de vie saines.

En 1989, la Fondation suisse pour la promotion de la santé est créée par l'ensemble des cantons, la

Confédération suisse, le Concordat des assureurs-maladie suisses et l'Association suisse des assureurs privés maladie et accidents (aujourd'hui respectivement santésuisse et Association suisse d'Assurances). En 1996, suite à la révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), elle se voit attribuer un mandat légal en lien avec son financement. En vertu de ce mandat, elle stimule, coordonne et évalue «des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies» dans toute la Suisse. Aujourd'hui chaque assuré LAMal contribue à la réalisation de ce mandat en versant une contribution mensuelle de 40 centimes dans le cadre de la prime d'assurance-maladie.

Promotion Santé Suisse utilise ces moyens financiers pour soutenir les efforts des acteurs de la prévention afin que le plus de personnes et d'organisations possibles créent un environnement et adoptent des comportements favorables à la santé. Le présent document répertorie les activités et prestations de la Fondation entre 2007 et 2018, donne un aperçu des conditions cadres stratégiques et formule les objectifs et mesures définis pour la période 2019-2024.

## 2 Bases

### 2.1 Concepts de base

La promotion de la santé et la prévention reposent essentiellement sur deux concepts:

#### La salutogenèse

La salutogenèse accorde la priorité non pas à la maladie, mais à la santé. De ce point de vue, il est important de savoir non seulement ce qui rend les personnes malades, mais aussi ce qui favorise leur santé, même si elles sont exposées à des risques et des contraintes. Le concept de la salutogenèse accorde la part belle aux ressources individuelles et sociales qui, d'une part, permettent de minimiser les conséquences des contraintes et, d'autre part, ont une influence positive sur la santé.

#### Les déterminants de santé

Le concept des déterminants de la santé fait référence aux facteurs individuels et sociaux qui influencent la santé. Les caractéristiques personnelles telles que l'âge et le sexe ainsi que les comportements individuels ont une forte incidence sur la santé. C'est également le cas des déterminants sociaux comme l'éducation, le travail et les réseaux relationnels, qui expliquent en grande partie les inégalités en terme de santé de la population. En effet, ce sont surtout les conditions sociales dans lesquelles une personne grandit, vit et travaille qui influencent la manière dont son potentiel en matière de santé se développe.

### 2.2 Cadre de référence politique

Bon nombre de problèmes de santé sont liés aux conditions de vie des gens et à leurs capacités à organiser eux-mêmes ces conditions de vie. Consciente que la santé dépend de bien plus de facteurs que d'une simple prise en charge médicale de qualité, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a défini dans la Charte d'Ottawa, lors de la première Confé-

rence internationale pour la promotion de la santé en 1986, des champs d'action pour la promotion de la santé et la prévention. Citons notamment les suivants:

- Renforcement des compétences personnelles en matière de santé
- Réorientation des services de santé
- Aménagement favorable à la santé des domaines de la vie que sont le travail, l'éducation, l'environnement, les loisirs, la communication et les transports
- Mise en œuvre d'une politique globale de promotion de la santé

Suite à la Conférence d'Ottawa, huit autres conférences pour la promotion de la santé ont permis d'élargir et de préciser la Charte d'Ottawa sur le plan technique. Il s'agissait avant tout de relier la promotion de la santé aux objectifs de santé de l'OMS, «La santé pour tous au XXI<sup>e</sup> siècle», qui accordent une grande importance à l'égalité des chances. La Charte d'Ottawa constitue ainsi, avec ces extensions, un cadre de référence politique dans lequel évolue également Promotion Santé Suisse. Relèvent également de ce cadre de référence, les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'objectif 3, en particulier, concerne l'engagement des pays-membres à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous, à tout âge. Cet objectif inclut également la lutte contre les maladies non transmissibles. La «Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles» de la Suisse est présentée ci-après au point 4 (conditions-cadres stratégiques).

### 2.3 Principes légaux

Un mandat légal définit concrètement les principes régissant l'activité de Promotion Santé Suisse: l'article 19 de la LAMal indique, sous le titre «Promotion de la prévention des maladies», que les assureurs «gèrent en commun avec les cantons une institution dont le but est de stimuler, coordonner et évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies».

La loi prescrit en outre que l'organe directeur doit être composé non seulement de représentants des

assureurs et des cantons, mais aussi de la Confédération, de la communauté médicale, des milieux scientifiques et des organisations spécialisées dans le domaine de la prévention. L'article 20 de la LAMal règle le financement: il indique que les assureurs perçoivent une contribution pour la prévention, dont le montant est fixé par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Le DFI exerce aussi la surveillance sur l'activité de l'institution et l'utilisation des moyens.

BASES



## 3 Évaluation de la stratégie 2007-2018

La stratégie 2007-2018 de Promotion Santé Suisse a fait l'objet d'une évaluation indépendante, qui devait servir de base complémentaire pour la stratégie 2019-2024. Le rapport d'évaluation\* tire les conclusions suivantes: Promotion Santé Suisse a enregistré des résultats positifs dans ses axes thématiques (poids corporel sain, santé psychique/stress, encouragement de la promotion de la santé) et a concrétisé de façon substantielle les principes qu'elle s'était fixée (développement durable, coopération et dialogue, égalité des chances).

### 3.1 Approches éprouvées

#### Alimentation et activité physique des enfants et des jeunes

Les programmes d'action cantonaux (PAC) sur le poids corporel sain ont fait l'objet d'une large mise en œuvre depuis 2007, avec des mesures variées. En 2015, 20 cantons ont participé au programme, qui a atteint quelque 500 000 enfants et jeunes. Dans le même temps, entre 2005 et 2014, on a constaté une baisse de taux d'enfants et de jeunes en surpoids ou obèses. Il n'est toutefois pas possible de déterminer avec précision quelle a été la contribution de Promotion Santé Suisse à cette évolution.

#### Santé psychique/stress au travail

Promotion Santé Suisse aide les entreprises suisses, au travers de mesures individuelles et organisationnelles, à réduire les contraintes psychiques au travail et à renforcer les ressources favorables à la santé des collaborateurs et collaboratrices. À cet effet, la Fondation a notamment conçu un instru-

ment pour mesurer les contraintes de l'ensemble du personnel et a développé des critères de qualité dans l'optique d'une gestion globale de la santé en entreprise (GSE). Promotion Santé Suisse se base sur ces critères pour décerner le label «Friendly Work Space» à des entreprises. À ce jour, plus de 75 entreprises sont labellisées. Cela représente plus de 220 000 collaborateurs et collaboratrices qui bénéficient d'une GSE systématique et donc de conditions de travail optimisées.

#### Renforcement de la promotion de la santé

Pour encourager et ancrer la promotion de la santé en Suisse, Promotion Santé Suisse mise sur des activités de réseau. Ces dernières sont menées d'une part dans et entre les cantons et, d'autre part, avec des associations et des organisations actives dans le domaine de la promotion de la santé et la prévention. Ces activités de réseau ont permis aux acteurs d'échanger leurs expériences et connaissances, ainsi que de renforcer la qualité des activités et des mesures mises en œuvre. Par ailleurs, grâce au financement de mesures ou au développement de moyens de prévention, Promotion Santé Suisse a pu mettre sur pied de multiples collaborations et partenariats, sachant que des partenariats et réseaux fructueux sont essentiels au succès de la promotion de la santé et la prévention.

\* Le rapport d'évaluation est publié sur le site Internet de Promotion Santé Suisse – <https://promotionsante.ch>

## AXES STRATÉGIQUES 2007-2018

	ALIMENTATION ET ACTIVITÉ PHYSIQUE	SANTÉ PSYCHIQUE	RENFORCEMENT DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ
ENFANTS ET JEUNES	✓ Programmes d'action cantonaux (PAC)		✓ Activités de réseau avec les acteurs de la promotion de la santé et de la prévention (notamment cantons, associations, organisations)
PERSONNES EN ÂGE DE TRAVAILLER		✓ Gestion de la santé en entreprise (GSE)	

### 3.2 Recommandations d'action issues de l'évaluation

L'évaluation externe de la stratégie 2007-2018 formule des recommandations à l'intention de Promotion Santé Suisse. Celles-ci ont été intégrées dans la stratégie 2019-2024 et sont résumées ci-dessous.

#### Intensifier la mise en réseau avec des acteurs de la politique, de l'économie et de la recherche

Il s'agit, dans la nouvelle stratégie, de renforcer l'engagement en faveur de la mise en réseau et de la coopération avec les acteurs pertinents au sein des cercles de la politique, de l'économie et de la recherche.

#### Renforcer la prévention contextuelle

Une plus grande place doit être accordée aux mesures préventives contextuelles aussi bien en ce qui concerne les objectifs d'impact et les activités que la communication vers l'extérieur. La nouvelle stratégie doit donc définir explicitement les objectifs et documenter systématiquement les résultats atteints en matière de prévention contextuelle.

#### Renforcer l'implication des groupes cibles dans le développement de projets

La participation des groupes cibles dans le développement de projets et programmes devrait être accrue. En effet, l'échange direct avec les enfants et les jeunes, les groupes vulnérables sur le plan de la santé ou les responsables de petites et moyennes entreprises pourrait améliorer la qualité et l'efficacité des projets.

#### Vérifier l'orientation stratégique dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise

Au niveau stratégique, il faut surtout repenser la limitation de la thématique de la santé psychique au stress au travail. De plus, il convient d'améliorer la coopération avec les acteurs importants tels que assureurs, cantons et représentants de petites et moyennes entreprises.

#### Accorder une grande importance à la gestion des impacts dans tous les axes thématiques

La nouvelle stratégie devrait accorder une grande importance à la gestion des impacts dans tous les axes thématiques afin d'améliorer les processus d'apprentissage et de documenter avec fiabilité les impacts. Suggestion est également faite de formuler davantage d'objectifs d'outcome plutôt que des objectifs d'impact.



## 4 Conditions cadres stratégiques

### 4.1 Stratégie MNT

Dans le cadre de son mandat légal, Promotion Santé Suisse joue un rôle central dans la prévention, en ce sens qu'elle développe, soutient financièrement et coordonne les mesures de prévention et de promotion de la santé conjointement avec la Confédération, les cantons et les assurances. Pour mieux satisfaire à ce mandat, la Confédération, les cantons et Promotion Santé Suisse ont adopté en 2016 la «Stratégie nationale de prévention des maladies non transmissibles» (stratégie MNT). La stratégie MNT et son plan de mesures constituent le cadre opérationnel de l'activité de Promotion Santé Suisse jusqu'en 2024.

La vision de la stratégie MNT est la suivante:

«Plus de personnes restent en bonne santé ou bénéficient d'une qualité de vie élevée en dépit d'une maladie chronique. Moins de personnes souffrent de maladies non transmissibles évitables ou décèdent prématurément. Quel que soit leur statut socio-économique, les personnes sont encouragées à adopter des styles de vie sains dans un environnement favorable à la santé.»

Dans le plan de mesures de la stratégie MNT, les trois organisations partenaires – Confédération (représentée par le Département fédéral de l'intérieur DFI et l'Office fédéral de la santé publique OFSP), cantons (représentés par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS) et Promotion Santé Suisse – définissent les mesures qui doivent les aider à réaliser ces objectifs et la répartition des responsabilités entre les partenaires. Il est essentiel à cet égard que les trois partenaires développent leur collaboration pour améliorer l'efficacité et l'efficacé de la prévention et de la promotion de la santé. Désormais, la Fondation a aussi pour mission en particulier de soutenir les projets de renforcement de la prévention dans le domaine des soins. À l'avenir, les soins de base jouent

un rôle décisif dans la prévention des MNT. Les acteurs du domaine des soins ne devront d'ailleurs pas uniquement se rapporter à la prévention des MNT, mais aussi aux maladies psychiques et aux addictions.

### 4.2 Rapport «Santé psychique en Suisse»

Le rapport «Santé psychique en Suisse – état des lieux et champs d'action» rédigé conjointement avec la Confédération et les cantons en 2014 engage également Promotion Santé Suisse. Ce rapport montre quels sont les besoins dans le domaine de la santé psychique en matière de coordination, d'adaptations structurelles, de mesures de monitoring et d'évaluation ainsi que de projets. Il prévoit en particulier que Promotion Santé Suisse traite à l'avenir le thème de la santé psychique de manière plus large et assume la responsabilité, à l'échelle suisse, d'une campagne de sensibilisation sur la santé psychique. Les mesures mentionnées dans le rapport font aujourd'hui partie intégrante du plan de mesures de la stratégie MNT.

### 4.3 Ordonnance sur l'augmentation de la contribution

Depuis 1996, la contribution pour la prévention prescrite par la LAMal se monte à 20 centimes par mois et par personne assurée. En vue de financer les tâches supplémentaires de Promotion Santé Suisse, telles qu'elles sont définies dans le plan de mesures de la stratégie MNT, le Conseil fédéral a progressivement augmenté le supplément de prime: en 2017, il était de 30 centimes et, depuis 2018, il s'élève à 40 centimes par personne assurée et par mois. Les nouvelles tâches de la Fondation résultant du plan de mesures MNT sont explicitement décrites dans l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) du 1<sup>er</sup> juillet 2016 sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies.

## CONDITIONS CADRES STRATÉGIQUES



## 5 Conséquences pour la stratégie 2019-2024

Sur la base de l'évaluation de la période stratégique 2007-2018 et des conditions cadres stratégiques mentionnées (plan de mesures MNT), Promotion Santé Suisse a tiré les enseignements ci-après, que la nouvelle période stratégique prendra en compte:

### **Formuler des objectifs d'output et d'outcome**

Les objectifs stratégiques de Promotion Santé Suisse doivent être formulés en objectifs d'output (produits) et d'outcome (résultats). Cela permettra de démontrer la plus-value concrète que la Fondation apporte et quels résultats peuvent être directement liés à ses efforts.

### **Élargir les programmes d'action cantonaux (ci-après: 01)**

La collaboration avec les cantons est intensifiée dans le cadre des programmes d'action cantonaux menés avec succès et des structures conçues pour leur réalisation. Les programmes sont étendus au groupe cible des personnes âgées et intègrent des aspects de la santé psychique. Les mesures de prévention contextuelles sont renforcées.

### **Réorienter la gestion de la santé en entreprise (ci-après: 02)**

Les activités dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise mettent davantage l'accent sur la sensibilisation des employeurs et employeuses et profitent de plus en plus également aux petites et moyennes entreprises. La collaboration avec les multiplicateurs et multiplicatrices (p.ex. assureurs et associations professionnelles) encourage la diffusion de la gestion de la santé en entreprise en Suisse.

### **Développer la prévention dans le domaine des soins (ci-après: 03)**

Des projets novateurs sont encouragés et évalués afin de développer la prévention dans le domaine des soins. Des bases sont créées pour que des approches efficaces puissent être diffusées à l'avenir via tout le système de soins.

### **Informier et sensibiliser sur la santé psychique (ci-après: 04)**

La population est de plus en plus informée sur la santé psychique. Les ressources des personnes vivant en Suisse doivent être renforcées afin que celles-ci puissent mieux affronter les situations de vie critiques.

## 6 Objectifs

Conformément à sa charte, Promotion Santé Suisse encourage un maximum de personnes et d'organisations à adopter un mode de vie sain et à créer un environnement favorable à la santé. La Fondation se consacre à des enjeux liés à la santé et développe des solutions concrètes en collaboration avec ses partenaires. Elle réunit des acteurs issus du monde professionnel, politique, économique et de la recherche, et elle soutient leur mise en réseau dans le cadre de la politique de santé nationale. Promotion Santé Suisse contrôle l'état d'avancement, l'impact et la qualité des mesures mises en œuvre.

Dans le cadre de sa stratégie 2019-2024, la Fondation entend atteindre l'objectif principal suivant:

Les cantons, les entreprises et les acteurs des soins de santé s'engagent davantage en faveur de la promotion de la santé et de la prévention, exploitent les synergies possibles et vérifient l'efficacité de leurs activités.

Plus en détail, la Fondation poursuit les six objectifs stratégiques ci-après. Ils concernent ses trois domaines d'intervention, à savoir les programmes d'action cantonaux (PAC), la gestion de la santé en entreprise (GSE) et la prévention dans le domaine des soins (PDS) et s'orientent sur les trois missions de son mandat légal: stimuler, coordonner et évaluer (voir graphique «Objectifs stratégiques», page 13).

### **01: les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les jeunes et les personnes âgées.**

Les programmes d'action cantonaux éprouvés sur l'alimentation et l'activité physique des enfants et des jeunes sont élargis au thème de la santé psychique et au groupe cible des personnes âgées. Promotion Santé Suisse vise à mettre en œuvre les programmes élargis dans tous les cantons de manière efficiente et efficace.

### **02: les employeurs et employeuses s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique de leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'en faveur d'une gestion de la santé en entreprise systématique.**

Depuis des années, les contraintes psychiques au travail augmentent fortement, de même que le besoin des employeurs et employeuses à agir contre ce phénomène s'accroît. Pour que les entreprises puissent s'engager efficacement en faveur de la santé psychique de leur personnel, Promotion Santé Suisse met à leur disposition des instruments éprouvés et validés. Les entreprises peuvent se baser sur les critères normatifs de Promotion Santé Suisse pour mettre sur pied une gestion de la santé en entreprise systématique.

### **03: le potentiel de prévention dans le domaine des soins pour lutter contre les MNT, les maladies psychiques et les addictions est démontré et des projets efficaces sont prêts à être diffusés par les acteurs du domaine des soins.**

Les acteurs du domaine des soins doivent contribuer à ce que les patientes et les patients aient recours à davantage d'offres préventives. En finançant des projets en ce sens, Promotion Santé Suisse a pour objectif, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique, d'identifier des approches pratiques et efficaces avant de les mettre à disposition à des fins de mise en œuvre à large échelle.

### **04: les campagnes sélectionnées visant à renforcer la santé psychique sont développées et coordonnées.**

Il existe une multitude de campagnes ayant trait à la santé psychique dans toute la Suisse. Promotion Santé Suisse se fixe pour objectif d'optimiser et de coordonner les campagnes sélectionnées. Au niveau du contenu, l'accent est mis sur le renforcement des ressources psychiques des individus.

**05: les acteurs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.**

Les exemples de bonnes pratiques doivent être repris et la collaboration doit être encouragée. Le but est d'accroître la qualité des activités et d'exploiter les ressources existantes de manière plus efficiente. Promotion Santé Suisse se fixe comme objectif que les échanges entre les acteurs aient lieu et qu'ils conduisent à des résultats démontrables.

**06: l'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est examinée et démontrée vis-à-vis de la politique, du public et des acteurs du domaine de la promotion de la santé et de la prévention.**

La réalisation des objectifs de projets importants est contrôlée par des évaluations externes, de même que la mise en œuvre de la stratégie en place est évaluée en externe. C'est ainsi que Promotion Santé Suisse rend des comptes à ses parties prenantes.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

		DOMAINES D'INTERVENTION		
		PROGRAMMES D'ACTION CANTONAUX (PAC)	GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE (GSE)	PRÉVENTION DANS LE DOMAINE DES SOINS (PDS)
MANDAT LÉGAL	STIMULER	<b>01:</b> les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les jeunes et les personnes âgées.	<b>02:</b> les employeurs et employeuses s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique de leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'en faveur d'une gestion de la santé en entreprise systématique.	<b>03:</b> le potentiel de prévention dans le domaine des soins pour lutter contre les MNT, les maladies psychiques et les addictions est démontré et des projets efficaces sont prêts à être diffusés par les acteurs du domaine des soins.
	COORDONNER	<b>04:</b> les campagnes sélectionnées visant à renforcer la santé psychique sont développées et coordonnées.		
		<b>05:</b> les acteurs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.		
	ÉVALUER	<b>06:</b> l'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est examinée et démontrée vis-à-vis de la politique, du public et des acteurs du domaine de la promotion de la santé et de la prévention.		

## 7 Lignes directrices

Promotion Santé Suisse tient compte de lignes directrices pour effectuer son travail. Celles-ci assurent la cohésion interne et sont partagées et vécues par les responsables et les membres du personnel de la Fondation.

### **a) Égalité des chances et compétences en santé**

Les objectifs et activités de Promotion Santé Suisse englobent toutes les personnes vivant en Suisse. La Fondation encourage les compétences en santé des gens pour qu'ils puissent prendre en toute autonomie des décisions éclairées sur les questions de santé. Tout individu doit pouvoir accéder de manière équitable et juste aux ressources favorables à la santé et avoir les mêmes possibilités de développer et de préserver sa santé. Au sens de l'égalité des chances en matière de santé, la Fondation accorde une importance particulière aux groupes vulnérables sur le plan sanitaire.

### **b) Collaboration et dialogue**

Les principaux enjeux dans le domaine de la promotion de la santé et la prévention ne peuvent être relevés qu'en collaboration avec des partenaires engagés et de multiples acteurs. Promotion Santé Suisse assume un rôle de chef de file dans le cadre de ses axes thématiques et coordonne les différents projets et programmes avec ses partenaires de la Confédération et des cantons.

La promotion de la santé et la prévention ne sont efficaces que s'il y a un échange direct avec les habitants et habitantes de ce pays, dans les villes et les communes, dans les écoles, sur le lieu de travail, à la maison ou dans les associations. C'est la raison pour laquelle Promotion Santé Suisse intensifie le dialogue et la collaboration entre, d'un côté, les professionnels de la promotion de la santé et la prévention et, de l'autre, les milieux de la science, de la politique, du monde du travail et de la société civile. Une communication et une information ouvertes et transparentes caractérisent les relations de la Fondation en interne et avec l'extérieur.

### **c) Impact à long terme**

Avec les mesures qu'elle prend, Promotion Santé Suisse vise à améliorer durablement la santé de la population. La Fondation poursuit pour ce faire une approche multisectorielle et tient compte des responsabilités, particularités et compétences de ses partenaires et d'autres acteurs de la promotion de la santé et de la prévention.

### **d) Développement durable**

La santé et le développement durable (environnement, économie et société) entretiennent un lien extrêmement étroit: les conditions cadres peuvent avoir un impact aussi bien positif que négatif sur la santé d'une personne. Promotion Santé Suisse agit sur les conditions cadres structurelles, telles que l'aménagement du territoire et des transports ou encore les programmes scolaires, et exploite les synergies créées avec les organisations actives dans des domaines connexes.

### **e) Numérisation**

La numérisation permet de renforcer la mise en réseau des prestations existantes et de fournir ces dernières de manière plus transparente et efficace; parallèlement, de nouvelles formes de promotion de la santé et de prévention se développent. Promotion Santé Suisse soutient la conception de solutions numériques, en veillant à ce qu'elles puissent être mises en réseau (interopérabilité des systèmes).

## 8 Ressources et tâches

### 8.1 Utilisation des moyens financiers

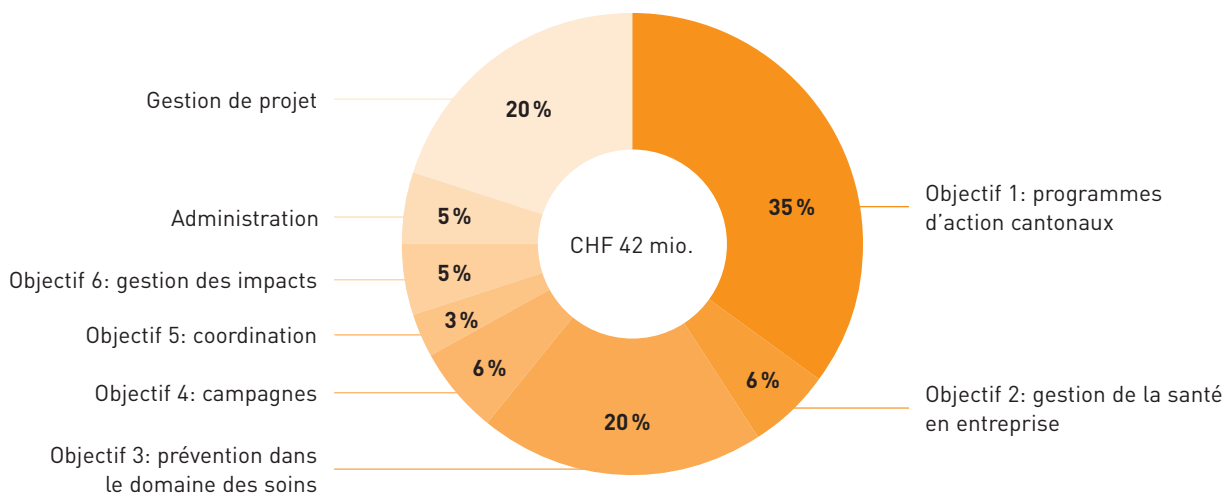
Pour que Promotion Santé Suisse soit en mesure d'accomplir ses tâches, elle dispose des moyens issus de la contribution pour la prévention inscrite dans la loi sur l'assurance-maladie.

La planification financière à long terme prévoit que sur les quelque 42 millions de francs suisses investis par la Fondation chaque année, environ 20% en moyenne soient alloués à l'accompagnement pro-

fessionnel des projets par Promotion Santé Suisse et 5% pour l'administration. Les 75% restants sont investis directement dans des projets, c'est-à-dire attribués aux acteurs de la prévention (les cantons notamment).

L'utilisation du budget consacré aux projets résulte directement des directives du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'utilisation des moyens issus de l'augmentation de la contribution.

#### UTILISATION DES MOYENS FINANCIERS



Ces données sont fournies à titre indicatif. Au cours de la mise en œuvre, des changements peuvent en effet être apportés à l'allocation des ressources financières.

## 8.2 Affectation du personnel

Les membres du personnel de Promotion Santé Suisse accomplissent principalement des activités en lien avec des projets. La Fondation emploie en 2018 une soixantaine de collaborateurs et collaboratrices (50 équivalents plein temps, EPT), dont seule une minorité (environ 6,2 EPT) s'occupent de tâches administratives (comptabilité, secrétariat, etc.).

## 8.3 Tâches principales

Dans le domaine des programmes d'action cantonaux, les collaborateurs et collaboratrices de Promotion Santé Suisse élaborent des conditions cadres uniformes, compilent les bases de connaissances sur les thématiques traitées et conseillent les cantons si nécessaire. Ils veillent à une gestion de la qualité suffisante et contrôlent régulièrement les progrès réalisés par les programmes d'action cantonaux et les activités parallèles. En outre, Promotion Santé Suisse met à la disposition des cantons des supports de communication, encourage les innovations pour le développement des programmes et garantit la diffusion à l'échelle suisse de programmes éprouvés.

Pour promouvoir la gestion de la santé en entreprise, Promotion Santé Suisse sensibilise les entreprises à l'importance des investissements dans la santé des collaborateurs et collaboratrices. Elle mène des projets pilotes, développe des instruments de GSE novateurs en collaboration avec le monde scientifique et professionnel, et organise leur diffusion par l'intermédiaire de multiplicatrices et multiplicateurs adéquats. Par ailleurs, la Fondation organise la réalisation des assessments liés au label «Friendly Work Space» par des assessseuses et assessseurs externes.

De plus, Promotion Santé Suisse sensibilise les acteurs du domaine des soins à la mise en œuvre de projets de prévention, rédige des appels d'offres, évalue les demandes de financement et accompagne la mise en œuvre des projets. Les nouvelles connaissances ainsi acquises sont communiquées aux acteurs des soins de santé et de la prévention afin qu'ils puissent les mettre en pratique.

Pour mettre en œuvre ses activités, Promotion Santé Suisse a besoin de partenaires. À cet effet, elle conclut des accords de coopération avec des organisations clés, parmi lesquelles l'Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé, éducation<sup>21</sup>, l'Association des communes suisses, l'Union des villes suisses, des associations professionnelles, des réseaux d'entreprises, des forums de GSE régionaux et des associations d'acteurs actifs dans le domaine des soins de santé. En outre, de nombreuses manifestations nationales sont organisées en vue d'encourager l'échange de connaissances et la mise en réseau.

Par ailleurs, parmi ses missions importantes, Promotion Santé Suisse se doit aussi de contrôler les progrès, la qualité et l'impact des mesures qu'elle met en œuvre. À cette fin, ses collaborateurs et collaboratrices élaborent des mandats de recherche, mandatent et accompagnent les projets d'évaluation et de monitoring, et se chargent de la communication et des discussions autour des résultats, ainsi que de l'optimisation des mesures.



## 9 Annexe: liste des indicateurs

Promotion Santé Suisse contrôle l'atteinte de ses objectifs. Une base importante du contrôle est constituée par les indicateurs suivants, dont l'évolution est constamment observée:

**Objectif 1 (PAC):** les cantons s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique, d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique suffisante chez les enfants, les jeunes et les personnes âgées.

### INDICATEURS

---

1.1 Nombre de modules mis en œuvre dans les cantons

---

1.2 Part des cantons qui sont sur la bonne voie en matière d'atteinte des objectifs (en particulier objectifs à caractère contextuel)

---

1.3 Nombre de projets/mesures mis à la disposition des cantons (jusqu'en 2021) ou intégrés par les cantons (à partir de 2022)

---

**Objectif 2 (GSE):** les employeurs et employeuses s'engagent efficacement en faveur de la santé psychique de leurs collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'en faveur d'une gestion de la santé en entreprise systématique.

### INDICATEURS

---

2.1 Nombre d'entreprises sensibilisées par Promotion Santé Suisse et ses multiplicateurs sur le thème de la santé psychique

---

2.2 Nombre de personnes qui utilisent les offres de GSE recommandées

---

2.3 Part des entreprises mettant en œuvre la GSE de façon systématique

---

**Objectif 3 (PDS):** le potentiel de prévention dans le domaine des soins pour lutter contre les MNT, les maladies psychiques et les addictions est démontré et des projets efficaces sont prêts à être diffusés par les acteurs du domaine des soins.

### INDICATEURS

---

3.1 Nombre de projets de prévention innovants dans le domaine des soins menés et évalués

---

3.2 Part des projets soutenus qui, en raison des résultats des évaluations, peuvent être recommandés pour une diffusion plus large

---

3.3 Satisfaction des acteurs dans le domaine des soins quant au soutien de projets PDS et aux prestations correspondantes de Promotion Santé Suisse

---

**Objectif 4 (campagnes):** les campagnes sélectionnées visant à renforcer la santé psychique sont développées et coordonnées.

#### INDICATEURS

---

4.1 Portée des campagnes soutenues (nombre de personnes atteintes)

---

4.2 Degré de réalisation des objectifs des campagnes

---

4.3 Satisfaction des acteurs-clés quant à la coordination et à la mise en œuvre

---

**Objectif 5 (coordination):** les acteurs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention travaillent en réseau, apprennent les uns des autres et collaborent de façon efficace et efficiente.

#### INDICATEURS

---

5.1 Nombre annuel de participants et participantes aux événements de mise en réseau de Promotion Santé Suisse

---

5.2 Satisfaction des participants et participantes aux événements de mise en réseau quant à leur utilité (transfert de savoir-faire)

---

5.3 Satisfaction des acteurs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention avec le travail de coordination de Promotion Santé Suisse

---

**Objectif 6 (évaluation):** l'efficacité des mesures de Promotion Santé Suisse est examinée et démontrée vis-à-vis de la politique, du public et des acteurs du domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

#### INDICATEURS

---

6.1 Part des mesures de promotion de la santé mises en œuvre ou financées par Promotion Santé Suisse qui ont fait l'objet d'une évaluation externe

---

6.2 Satisfaction des parties prenantes quant à l'établissement des rapports d'impact de Promotion Santé Suisse

---

6.3 Nombre de rapports de monitoring publiés relatifs aux thèmes prioritaires de Promotion Santé Suisse

---

Au besoin, les indicateurs peuvent être adaptés en cours de mise en œuvre.

Version du 22 août 2018. La version en vigueur peut être consultée sur [www.promotionsante.ch/strategie](http://www.promotionsante.ch/strategie).